



Association francophone d'Amitié et de liaison

*Agréée par l'Unesco (1991), le Conseil de l'Europe (1996) et l'ONU (2001)
Membre consultatif de l'Organisation Internationale de la Francophonie (2001)*

PACTE FRANCOPHONE

pour une politique francophone française

Chaque 20 mars, les cinq continents célèbrent la journée internationale de la Francophonie. Au moment où l'on dénombre près de 300 millions de locuteurs francophones sur la planète, où la langue française est enseignée par 900 000 professeurs, où le français est la 3ème langue des affaires dans le monde (la seule avec l'anglais à être mondiale) et représente 16% du PIB mondial, où la Francophonie représente près de 40% des membres de l'ONU, il convient de donner un nouveau souffle à ce moteur essentiel d'influence et de solidarité. Portée par la langue française, la Francophonie a été voulue initialement par des décideurs du Sud (Sénégal, Niger, Tunisie, Cambodge). Elle est aujourd'hui une chance pour la France.

10 Objectifs et 5 propositions

Le Pacte francophone est un texte qui fixe 10 objectifs pour mener une politique francophone française.

Ces 10 objectifs sont assortis de 5 propositions concrètes :

- la création d'un poste de vice-premier ministre chargé de la Francophonie ;
- le renforcement législatif de promotion de la langue française en France ;
- la création d'un passe francophone ;
- la mise en place d'un programme Molière-Senghor (Erasmus francophone) ;
- la multiplication de débats autour de la francophonie pour sensibiliser les citoyens sur le modèle des Grenelles.

Les 10 objectifs du Pacte francophone touchent tous les domaines de la vie en société pour mettre la Francophonie au cœur de la politique et de la République.

01. École

L'article 2 de la Constitution dispose : « La langue de la République est le français ».

Le premier objectif du pacte est donc de renforcer effectivement l'instruction de la langue française dans les écoles, les collèges et les lycées de la République et d'introduire dans les programmes scolaires l'apprentissage de la Francophonie et des auteurs francophones dans leur diversité mondiale.

02. Université

Le deuxième objectif est de garantir l'enseignement des matières fondamentales dans les universités françaises en langue française. À cette fin, un référent francophonie et langue française doit être nommé dans chaque académie. L'objectif est aussi de développer les échanges d'étudiants dans l'espace francophone avec la création d'un programme Molière-Senghor, sorte d'Erasmus francophone.

03. Entreprise

Le troisième objectif du pacte est de garantir l'utilisation de la langue française dans le monde du travail en France, d'utiliser la langue française dans les publicités et la communication et de développer la francophonie économique et sociale.

À cet égard, la loi dite « Tasca-Toubon » du 4 août 1994 doit être aujourd'hui renforcée, par un groupe de travail réunissant les diverses sensibilités du Parlement et en s'appuyant notamment sur la proposition de loi dite « Marini-Legendre », adoptée à l'unanimité du Sénat afin d'établir un « droit au français ».

04. Recherche

Le quatrième objectif porte sur les subventions publiques accordées aux publications de recherche qui devront désormais être soumises à la nécessité de publier ces travaux, notamment en langue française.

05. Outre-Mer et Français de l'Étranger

Le cinquième objectif concerne les Outre-Mer et les Français de l'Étranger, vecteurs remarquables d'influence de la langue française dans le monde dont le rôle doit être renforcé.

Par ses Outre-Mer, la France dispose du deuxième espace maritime mondial. C'est un atout remarquable de rayonnement. En outre, en application des décisions prises lors des États Généraux de l'Outre-Mer, la France, lorsqu'elle organisera un Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de la Francophonie, le fera dans ses Outre-Mer confortant ainsi leur lisibilité comme tête de pont de la francophonie française.

06. Étrangers en France

Le sixième objectif concerne les Étrangers en France et s'articule en deux volets :

- Sur le modèle québécois, réguler l'immigration légale classique en France en choisissant d'instaurer un coefficient déterminant sur la connaissance de la langue française.
- Parallèlement, pour donner corps à l'appartenance francophone commune, il convient de mettre en place un « passe francophone », facilitation francophone de circulation pour les artistes, les entrepreneurs et les chercheurs issus de la francophonie du sud.

07. Diplomatie et Organisations internationales

Dans un titre XIV intitulé « De la Francophonie et des accords d'association », l'article 87 de la Constitution dispose que « La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage ».

Il convient de le mettre pleinement en œuvre. Avec près de 40% des membres de l'ONU et une forte représentation dans les diverses autres organisations internationales, la Francophonie constitue un formidable levier d'influence.

Au sein de ces organisations internationales qui constituent le septième objectif, les représentants français doivent donner l'exemple en s'exprimant systématiquement en langue française. En outre, lorsque le français est langue de travail de ladite organisation, ils doivent s'engager à exiger la mise en place de traductions et de publication des documents en langue française.

Ces éléments doivent être consignés dans la feuille de route des diplomates français et représentants français au sein des organisations internationales.

08. Francophonie populaire

Ce huitième objectif consiste à prendre des initiatives de francophonie populaire.

Les Français sont convaincus de l'importance de la langue française et de la francophonie. Rares sont les sujets qui aujourd'hui rassemblent autant de nos compatriotes !

Sur le territoire métropolitain, afin d'informer et de mobiliser nos compatriotes sur la francophonie, on a vu émerger ces dernières années des maisons locales de la Francophonie avec succès à Lyon, à Marseille, à Auxerre et à Bordeaux. Il convient de renforcer ce maillage territorial en métropole et dans les Outre-Mer.

Il convient aussi d'encourager toute action associative ou populaire répondant à cet objectif.

09. Francophonie économique

Dans le marché de la mondialisation actuelle, le partage d'une langue commune et du droit qui lui est associé, favorise le développement des échanges économiques.

Le neuvième objectif tend à promouvoir la place de la langue française dans les économies des pays francophones, notamment africains, et à renforcer leurs capacités économiques en créant un espace d'échanges partagés sud/sud et sud/nord. Il permettra aux entreprises françaises de les accompagner.

Il est également nécessaire de renforcer la présence d'experts francophones, du nord et du sud, dans les organisations internationales qui créent les outils juridiques du développement, particulièrement dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale et du développement durable.

10. Mesure symbolique

À titre symbolique, la France s'honorerait d'inscrire dans la crypte du Panthéon, le nom de Léopold Sédar Senghor, fondateur institutionnel de la Francophonie. C'est une mesure qui aurait du sens, plus de 15 ans après le décès de Senghor en décembre 2001.

Pendant le quinquennat 2017-2022, la France pourrait aussi prendre l'initiative de déclarer la francophonie et la langue française, grande cause nationale pendant une année et réfléchir avec ses partenaires francophones à en faire conjointement une grande cause dans tout l'espace francophone.
